



Formulaire de reconnaissance Engagement communautaire

Nom : _____ Prénom : _____ Groupe : _____

OÙ ?

1) Nom de l'organisme où l'activité a été accomplie : _____

QUAND ?

2) Moment où les heures ont été accomplies :

Date du début

Date de fin

Année-mois-jour

Année-mois-jour

Ex. 2014-08-22

COMBIEN ?

3) Nombre d'heures investies dans l'activité _____

QUOI ?

4) Tâches réalisées lors de l'activité :

QUI ?

5) Nom de la personne qui a encadré l'activité :

Nom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

MATIÈRES À RÉFLEXION

Pour obtenir la Reconnaissance annuelle de l'engagement communautaire, les élèves doivent témoigner de leurs expériences d'engagement communautaire en complétant une réflexion dans la section «Bloc notes» du «Dossier de l'élève».

PHILOSOPHIE DE L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

L'engagement communautaire participe à la formation intégrale de l'élève. Il permet de se mettre en contact avec des personnes de différents horizons et de se laisser interpeller par leurs aspirations et préoccupations. Par le biais d'activités concrètes, l'élève est amené à contribuer directement au bien-être de ces personnes. Ce sont des gestes de participation à la vie collective qui permettent non seulement de créer des racines dans la communauté, mais aussi de construire un sentiment d'appartenance et de compétence par rapport à cette collectivité. L'engagement communautaire aide ainsi à mieux se situer dans le monde et à répondre à des questions essentielles: Que suis-je prêt à donner? Qu'est-ce que je désire modifier? Où suis-je prêt à m'engager?

RÈGLEMENTS DE L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

- 1) Les heures d'engagement communautaire réalisées à l'intérieur du collège seront portées directement au dossier de l'élève. L'élève doit cependant soumettre un «Formulaire de reconnaissance» pour les activités réalisées à l'extérieur du collège.
- 2) Le formulaire de reconnaissance doit être entièrement complété. Le nom et les coordonnées de la personne responsable de l'activité sont obligatoires. Le formulaire doit être envoyé par courriel à la personne responsable de l'engagement communautaire.
- 3) L'inscription à une activité d'engagement communautaire proposée par le Collège n'entraîne pas un droit automatique de participation.
- 4) Les règlements du Collège s'appliquent lors de la réalisation des activités. Les élèves parlent en français. Ils sont ponctuels, n'utilisent aucun appareil électronique et font preuve de dévouement, d'humilité et de maturité.
- 5) Une fois l'activité d'engagement communautaire complétée, l'élève a 30 jours pour soumettre son formulaire de reconnaissance.
- 6) L'élève est responsable de vérifier l'exactitude des informations visibles dans son dossier.

BALISES DE L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Sont acceptées les activités:

- Effectuées gratuitement, sans rémunération, ou autres formes de récompenses;
- Réalisées dans et encadrées par une organisation à but non lucratif qui poursuit une mission sociale, tel qu'un hôpital, une fondation, un organisme communautaire, une association récréative, une association sportive, un centre d'art, un musée, etc.

Ne sont pas acceptées, les activités:

- Réalisées en milieu privé, tel que de donner des leçons de piano à la maison, ramasser des feuilles chez le voisin, s'occuper du jardin d'un ami ou prendre soin de sa grand-mère.

En cas de doute, l'élève doit consulter le responsable de l'engagement communautaire pour vérifier si l'activité à réaliser à l'extérieur du collège reflète bien la philosophie de l'engagement communautaire.